PÔLE COMPETITIONS

PROCES-VERBAL COMMISSION COMPETITIONS JEUNES

Réunion du 10 Novembre 2026 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.

PV N. 13

PRÉSIDENT DE SEANCE : ALEXANDRE VOISIN

PRÉSENTS : JEAN-LOU WEBER, OLIVIER FRACHET, NICOLAS SAUVANNAUD, ISABELLE BERSOUX

ABSENTS EXCUSÉS : KILIAN AUTIER, TIMOTHEE JOHNSON

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.
Ce délai est réduit à 2 jours francs pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des 4 dernières rencontres de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la F.F.F.

La commission rappelle à toutes les équipes que l'utilisation de la FMI est obligatoire pour vos feuilles de matchs ainsi que la mise en place du carton vert attitude. Seuls les joueurs avec des licences valides sont autorisés à figurer sur la feuille de match et donc à participer aux rencontres de championnat.

La commission rappelle également que les frais d'arbitrage sont prélevés automatiquement et que vous ne devez donc pas régler les frais d'arbitrage directement à l'arbitre.

La commission rappelle que les changements de date, lieu et heure des rencontres doivent obligatoirement être effectués via FOOTCLUBS au minimum 5 jours avant la rencontre.

La commission des jeunes, dans un impératif de bonne administration des compétitions, est souveraine pour imposer l'inversion automatique d'une rencontre ALLER en cas d'arrêtés municipaux.

Règle de bonne conduite : Dans le cadre d'un forfait survenant le week-end, il est rappelé que le club doit mettre en copie du mail adressé au District, le club adverse et contacter la commission d'arbitrage au 06 24 69 13 84.

Catégorie U15

- **Match N.81067190 du 28/11/2026 à 15h entre GJ OUEST LIMOUSIN 1 et COUZEIX-CHAPTELAT U.S 1 (D2, Poule D).**

Prévu initialement le 28/11/2026 à 15h au stade MICHEL MOREAU à NIEUIL, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade DU MAS MARTIN 1 à VEYRAC.**

- **Match N.81060502 du 14/11/2026 à 15h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 et GJEFPN (D1, poule unique).**

Prévu initialement le 14/11/2026 à 15h au stade RAYMOND POULIDOR à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade de ROYERES.**

- **Match N.81060508 du 05/12/2026 à 15h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 et VERNEUIL S/VIENNE (D1, poule unique).**

Prévu initialement le 05/12/2026 à 15h au stade RAYMOND POULIDOR à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade de ROYERES.**

- **Match N.81062603 du 23/01/2027 à 15h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 et GJ BESSINES ANF 87 (D1, poule unique).**

Prévu initialement le 23/01/2027 à 15h au stade RAYMOND POULIDOR à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade de ROYERES.**

- **Match N.81060522 du 30/01/2027 à 15h entre SAINT-LEONARD DE NOBLAT 1 et ENT. OCCIT/FSUD/ESLCL (D1, poule unique).**

Prévu initialement le 30/01/2027 à 15h au stade RAYMOND POULIDOR à SAINT-LEONARD DE NOBLAT, se jouera **le même jour, à la même heure, au stade de ROYERES.**

Catégorie U17

- **Match N.81178883 du 07/11/2026 à 15h entre LIMOGES ASPTT 1 et SAINT-JUNIEN A.S 2 (D2, Poule B).**

Suite à une erreur de saisie et à la confirmation des 2 clubs, la commission entérine le résultat suivant :

LIMOGES ASPTT 1 : 0 point 0 but. – SAINT-JUNIEN A.S 2 : 3 points 5 buts.

- À compter de la prochaine rencontre (14/11/2026), l'ensemble des matchs à domicile de l'équipe d'AMABZAC se dérouleront au stade de la MAZAURIE, à AMBAZAC. Cette modification annule et remplace les précédentes indications concernant les lieux de rencontre.

Coupe U15 - Coupe U17

La commission des jeunes informe les clubs que le tirage au sort des Coupes U15 et U17 s'est tenu ce soir, marquant ainsi une nouvelle étape dans le déroulement de ces compétitions. Cette édition rassemble un total de 38 équipes en catégorie U15 et 30 équipes en catégorie U17, qui auront l'occasion de s'affronter tout au long de la compétition.

Le tirage est consultable uniquement sur le site du District, dans la rubrique « Épreuves ».

PROCHAINE REUNION

- **Mardi 17 Novembre 2026 à 18h30 au siège du District de Football de la Haute-Vienne.**

CALENDRIER GENERAL

La commission rappelle à tous les clubs que l'utilisation de la F.M.I est obligatoire sous peine d'amende.
La commission demande aux clubs de prendre toutes leurs dispositions pour les prochains matchs
En cas de dysfonctionnement de tablette, la feuille de match est mise à disposition via l'outil FootClubs.

La Commission reste à la disposition des clubs pour toute demande d'information complémentaire.

La commission est souveraine pour replacer aux dates laissées libres sur ces calendriers, des rencontres qui ne seraient pas jouées (intempéries et cas exceptionnels) aux dates prévues.

Les clubs doivent noter que les calendriers officiels du district sont prioritaires sur tout autre activité annexe organisée par les clubs.

Le Président de séance	**Le secrétaire de séance**
Alexandre VOISIN	**Jean-Lou WEBER**

Procès-verbal validé par Christian PARTHONNAUD, Vice-Président